



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-107180>

Département(s) de publication : 77

Annonce n° 25-107180

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20007213000012

Ville : Meaux

Code postal : 77100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 77

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Identifiant interne de la consultation : 25CX044

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Amandine MAITRE SCHUTZ

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** 1- DC1 et DC2. L'utilisation des formulaires DC1 et DC2 pour la mise en forme de ces renseignements est préconisée. Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>. 2- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; 3- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après) ; 4- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; 5- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le

travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) ; 6- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents. 7- DUME - facultatif (Article R2143-4) L'acheteur accepte que le soumissionnaire présente sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen électronique joint au Dossier de Consultation des Entreprises et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** 1- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. 2- Attestation d'assurance des risques professionnels pertinents.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** 1- Une liste des principaux services fournis pour des prestations analogues au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; 2- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; 3- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ; 4- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; 5- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; 6- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 31/10/2025 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : COMMUNAUTE

D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX - Direction de la prévention et de la gestion des déchets

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Conception, organisation d'évènements de sensibilisation en faveur d'une gestion plus performante, durable et concertée des déchets ménagers et assimilés, en pied d'immeuble, à destination des habitants de l'habitat collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Code CPV principal - Descripteur principal : 92000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Conception, organisation d'évènements de sensibilisation en faveur d'une gestion plus performante, durable et concertée des déchets ménagers et assimilés, en pied d'immeuble, à destination des habitants de l'habitat collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Durée du marché (en mois) : 24

Valeur estimée (H.T.) : 220000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : 1- Réalisation de prestations similaires : (Article R. 2122-7)

L'acheteur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Le montant de ce marché ne pourra pas dépasser 20% du montant initial du marché pour des prestations strictement similaires à celles du présent marché. Sa durée ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du marché initial périodes de reconduction comprises. 2- Réalisation de prestations complémentaires (Article R. 2122-4) Le montant de ce marché ne pourra pas dépasser 20% du montant initial du marché pour des prestations strictement similaires à celles du présent marché. Sa durée ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du marché initial périodes de reconduction comprises. 3- Clause de non exclusivité : L'acheteur se réserve le droit de commander des prestations, objet du présent marché, chez d'autres prestataires, s'il le juge nécessaire pour des raisons économiques ou techniques. Cette clause de non exclusivité sera cependant limitée si l'acheteur y a recours aux conditions suivantes : - Périmètre des prestations concernées : Périmètre du marché, - Montant : 1% du montant de la période en cours d'exécution sans dépasser 10 000euro(s) HT sur la durée totale du marché, périodes de reconduction comprises, - Conditions dans lesquelles il peut en être fait usage : en cas de rupture de stock, de délai de prestation non respecté. 4- Accord-cadre à bons de commandes et à Marchés subséquents : Compte tenu du volume incertain des commandes, la forme du marché est celle d'un accord-cadre à bons de commande au sens des articles R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14. Cette prestation est traitée à prix unitaires et conformément à l'annexe : 1- Bordereaux des prix unitaires (B.P. U.) : « Outils » et « Animations » 2- Le(s) catalogue(s) tarifaire(s) dématérialisé(s) : site internet ou logiciel ou tout document spécifique équivalent. La forme du marché est également à marchés subséquents : l'opérateur économique titulaire de l'accord-cadre est sollicité pour la conclusion de marchés dits « subséquents » qui viennent fixer les termes contractuels, à l'occasion de la survenance de nouveaux besoins. Les marchés subséquents seront traités à prix forfaitaires. Pour les prestations issues des BPU les prix devront impérativement correspondre aux prix remis lors de la remise de l'offre initiale 25CX044 ou révisés selon les modalités de l'article 14.3.1 du CCAP. L'opérateur économique titulaire de l'accord-cadre s'engage, pour toute sa durée, à répondre aux sollicitations de l'acheteur et à fournir des offres régulières, acceptables et appropriées. A la survenance d'un besoin, l'acheteur adresse au titulaire un dossier de consultation décrivant les prestations de chaque marché subséquent sous format dématérialisé. Les marchés conclus sur la base de l'accord-cadre désignés sous le terme de « marchés subséquents » sont des marchés uniques et pourront être notifiés pendant toute la durée de l'accord-cadre, au fur et à mesure des besoins. Le présent accord-cadre mono-attributaire régit les modalités de passation des marchés subséquents au sens des articles R.2162-7 à R.2162-12. 5- Montants pour toute la durée du marché : montant minimum 0 euro(s) HT - Montant maximum : 220 000,00 euro(s) HT. 6- Marché non alloti : La dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. 7- Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 1er janvier 2026 (ou à compter de la date de notification si celle-ci est postérieure). Il n'est pas reconductible. 8- Délais de l'accord-cadre : Le CCTP, reprend l'ensemble des informations liées aux délais d'exécution de l'accord-cadre. 9- Durée et délais d'exécutions des marchés subséquents : La conclusion des marchés subséquents passés sur la base du présent accord-cadre ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. La durée d'exécution des marchés subséquents peut se prolonger au-delà de la date limite de validité de l'accord cadre, tant

que les marchés subséquents ont été notifiés dans le délai de validité de l'accord-cadre. La durée et les délais d'exécution des marchés subséquents seront fixés dans les pièces relatives à chaque marché subséquent. Il est précisé que plusieurs marchés subséquents peuvent faire l'objet d'une exécution simultanée.

10- Clause environnementale : Le présent accord-cadre intègre des clauses d'exécutions à dimensions environnementales : critère environnemental parmi les critères d'attribution, Spécifications techniques, clause environnementale comme condition d'exécution (Voir article 12 du CCAP).

11- Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement en ressources propres, budget principal 2026 et suivant section de Fonctionnement. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

12- Capacités techniques et professionnelles :

- 1- Une liste des principaux services fournis pour des prestations analogues au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- 2- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- 3- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ;
- 4- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- 5- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;
- 6- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

13- Critères de jugement des offres de l'accord-cadre : énoncés au règlement de la consultation. Valeur technique : 65 points / Prix : 30 points / Valeur environnementale : 5 points.

14- Jugement des offres des marchés subséquents : L'acheteur vérifiera la cohérence et le réalisme technique et financier de l'offre remise par le titulaire.

15- Dématérialisation : Les soumissionnaires doivent consulter l'annexe au règlement de consultation relative à la dématérialisation de la présente consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/09/2025